

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR**CLOUTIER_ROBERT@VIDEOTRON.CA****A=EN CONSIDÉRANT LES EXTRAITS SUIVANTS PAR LA DOCUMENTATION FOURNIE:****A1=LA VALEUR PAYSAGÈRE REPOSE SUR LA QUALITÉ DE REPÈRE URBAIN DU BÂTIMENT PRINCIPAL D'ORIGINE.**...COMBINÉ AUX QUALITÉS DU PARC JARRY. **1.1.1.2 DOCUMENT "RECONVERSION"****A2="LE GRAND SOIN APPORTÉ À LA CONCEPTION DE LA FAÇADE PRINCIPALE ET DES DEUX FAÇADES LATÉRALES DU BÂTIMENT PRINCIPAL D'ORIGINE." ARTISTIQUE ANNEXE 2****A3="L'USAGE COMMUNAUTAIRE ET ÉDUCATIF ÉNONCÉ D'INTÉRÊT PATRIMONIAL" SOCIAL ANNEXE 2****A4="L'ENSEMBLE DES INTERFACES DU SITE EST DONC HÉTÉROCLITE.****"CES DERNIÈRES PROVOQUENT PLUSIEURS BRISURES DANS LE TISSU URBAIN,RENDANT LE LIEU PLUS OU MOINS CONVIVIAL." (P.5 DOCUMENT RECONVERSION)****A5="MINIMISER LE RATIO DE STATIONNEMENT AFIN DE FAVORISER LES MOYENS DE TRANSPORT ALTERNATIFS=1 CASE DE STATIONNEMENT PAR LOGEMENT."(P.49 REC.)****"PROMOTION DU CYCLISME" (P.49 REC.)****A6="BIEN QUE LE PROJET NE PERMETTE PAS DE RENCONTRER LES OBJECTIFS EN MATIÈRE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX COMMUNAUTAIRE." "(15%)"****A7=1920= "...LIMITER LA CONSTRUCTION DE L'AILE OUEST AU SOUBASSEMENT ABRITANT LA CHAPELLE TEMPORAIRE."**

B=EN QUOI LE PROJET DU 7400 ST-LAURENT EST-IL INADÉQUAT?**B1=ON NE CONSERVE PAS LES AILETTES DONT L'UNE EST D'ORIGINE****B2=ON RÉFUTE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL EN NE CONSERVANT PAS SON CARACTÈRE D'USAGE COMMUNAUTAIRE.****B3=COMME LA REPRISE D'ACHAT DES TERRAINS (& BATIMENTS) SUR LE QUADRILATÈRE (ANCIEN SITE) A ÉCHOUÉ NOUS NOUS RETROUVONS AVEC UN PROJET AYANT MOINS D'ENVERGURE ET QUI DONT FINALEMENT RESTERA AUTANT HÉTÉROCLITE ET DISHARMONIEUX; MÉLANGEANT ICI ET LÀ BÂTIMENTS DE PIERRE D'ÉPOQUE AVEC BÂTIMENTS MODERNES.****B4=ON NE CONSTRUIT AUCUN LOGEMENTS SOCIAUX COMMUNAUTAIRES SUR LE SITE; NI À L'EXTÉRIEUR.****B5=LE RATIO DE STATIONNEMENT N'ENCOURAGE EN RIEN LES MOYENS DE TRANSPORT ALTERNATIFS PUISQU'IL LAISSE LE CHOIX DE NE PAS S'EN SERVIR.**

C=EN QUOI LE PROJET DU 7400 ST-LAURENT POURRAIT-IL NOUS SATISFAIRE?

C1=L'ENSEMBLE DU PROJET DEVRAIT PORTER SUR LE QUADRILATAIRE DANS SON ENSEMBLE.

À LA LIMITE DES "JARDINS DU PARC JARRY" (EXCLUANT LES 2 BATIMENTS PLUS AU SUD).

C2=LIMITATION DES BÂTIMENTS MODERNES ;EN CONTINU; FACE À DECASTELNAU; JUSQU'AU BÂTIMENT PRINCIPAL.

PEUX-ÊTRE LÉGÈREMENT EN DEÇA DE LA LIMITE PROPOSÉE.

D'UNE LONGEUR ÉQUIVALENTE À 3X BÂTIMENT PRINCIPAL.

C3=CONTINUATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL EN AILE O ET SUD. DE FAÇON À "REPRODUIRE" LA STRUCTURE EN "U"

DES BÂTIMENTS DES "JARDINS DU PARC JARRY".

ON CONSERVERA LA CHAPELLE AU CENTRE DU MOINS POUR SON PREMIER ÉTAGE; ET ON HARMONISERA AVEC PIERRES D'ÉPOQUE POUR LE SECOND; SI BESOIN EST DE LE CONSERVER.

C4=L'USAGE DU BÂTIMENT PRINCIPAL RESTERA TEL QUEL; COMMUNAUTAIRE.

NB=INTÉGRATION POSSIBLE DU POSTE DE POLICE DU PARC JARRY ???

ET RECONVERSION DU PAVILLON EN CENTRE SPÉCIALISÉ COMMUNAUTAIRE???

C5=L'USAGE DES NOUVEAUX BÂTIMENTS SERA SOIT COMMUNAUTAIRE ET/OU LOGEMENTS SOCIAUX COMMUNAUTAIRE.

C6=PROLONGEMENT DU PARC JARRY JUSQU'AU PIED DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT PRINCIPAL; EN CONVERSANT UNE PARTIE DE LA RUE FAILLON EN ESPACE VERT. SOIT SA MOITIÉ JUSQU'À L'OCCURENCE DE VISU L'ENTRÉE DU BÂTIMENT DU COMPLEXE DU STADE; SOIT EN LIMITE DES ESPACE VERTS PRÉS DE LA RUE MILE END.

C7=LE PARKING SOUTERRAIN SERVIRA POUR; TEL QUE PROJETÉ; CRÉER DES ESPACES VERTS.

IL DEVRA SERVIR À L'USAGE DES RÉSIDENTS DES "JARDINS DU PARC JARRY" ; PUISQU'ON DÉLIMITE LA RUE FAILLON.

IL POURRA SERVIR LORS D'ÉVÈNEMENT SPÉCIAUX AU PARC JARRY.

OU ENCORE DE PARKING ALTERNATIF POUR LE MARCHÉ JEAN-TALON; SI BESOIN EST.

S'IL Y A DES REVENUS RELIÉS; CEUX-CI REVIENDRAIENT À LA VILLE; QUI L'ADMINISTRERA.

ON PRIVILÉGIERA FORTEMENT CHEZ LES NOUVEAUX LOCATAIRES; L'ABSENCE DE VÉHICULES.

D=EN CONCLUSION

D1=AVEC L'EXPROPRIATION PAR LA VILLE ;LE PROMOTEUR (EN PARTEURNARIAT)

OBTIENDRAIT "EN ÉCHANGE" UNE SURFACE PLUS FACILEMENT EXPLOITABLE; À SES EXIGENCES.

D2=EN CONSERVANT LE BÂTIMENT PRINCIPAL TEL QUEL; ON LIMITE SES COÛTS DE RECONVERSION. (AMIANTE)

ET ON CONSERVE SON PATRIMOINE TANT ARCHITECTURAL QUE COMMUNAUTAIRE.

D3=ON SATISFERA LES BESOINS DE LOGEMENTS SOCIAUX AVEC LES NOUVELLES AILES POUR LE

BÂTIMENT D'ORIGINE.

D4=ON PRÉSERVERA LES ESPACES VERTS EN AUGMENTANT CEUX-CI.

SOIT EN ENFOUISSANT LA SURFACE DE PARKING TEL QUE PROJETÉ.

SOIT EN CONVERSANT UNE PARTIE DE LA RUE FAILLON; ON PROLONGERA D'AUTANT PLUS LE PARC JARRY

QU'IL FUSIONNERA AUX AMÉNAGEMENTS VERTS QU'ON SE PROPOSERAIT DE CONVERTIR.

(ET ON ÉLIMINE LA VITESSE AUTOMOBILE PARFOIS OBSERVÉE; SOUCE D'INQUIÉTUDE)

D5=ON POURRAIT TRÈS BIEN FAIRE UN PROJET ALTERNATIF SANS L'ADJONCTION DE BÂTIMENTS MODERNES.

EN EXPROPRIANT SEULEMENT LA BÂTISSE (EN PIERRE D'ÉPOQUE).

FAIRE L'AILE OUEST ET SUD EN LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES.

AGRANDIR LE PARC JARRY.

AMÉNAGER LE PARVIS DU BÂTIMENT PRINCIPAL EN ESPACE VERT.

NB=UN ARBRE QUI POUSSE CACHE LA VUE.

UN PARKING SOUTERRAIN SATISFESANT AUX BESOINS DES RÉSIDENTS ACTUELS (DONT JARDINS JARRY) ET FUTURS.